

Image not found or type unknown



Separation peut il me mettre dehors

Par **Sandra27**, le **29/06/2017** à **22:40**

Bonjour,

Je vis chez le papa de mes enfants, j'y suis domiciliée, il me demande de partir, je n'ai aucun endroit où aller, pas de famille, etc. A-t'il le droit ? nous avons deux enfants en commun, peut'il me mettre dehors ?

Merci.

Par **cocotte1003**, le **30/06/2017** à **07:40**

Bonjour, si le bien dans lequel vous résidez et que vous n'êtes pas mariés ou passés, alors oui il a le droit de vous mettre dehors. Cherchez un autre logement et au besoin voyez une assistante sociale, cordialement

Par **Lag0**, le **30/06/2017** à **07:42**

Bonjour,

Versez-vous régulièrement de l'argent à votre concubin ? Si oui, cet argent peut être assimilé à un loyer et votre concubin devrait alors respecter la loi sur le congé donné par le bailleur...

Par **Visiteur**, le **30/06/2017** à **07:48**

Bonjour,

Si vous vivez CHEZ lui, il peut effectivement vous expulser, mais ce n'est pas si facile et vous ne dites pas s'il souhaite garder les enfants ou les expulser avec vous ?

Avez vous d'autres éléments à communiquer, y a-t-il eu plaintes, violence, quels sont les reproches et quelle est votre défense ?

Par **Tisuisse**, le **30/06/2017** à **08:04**

Bonjour,

Et un point important :

- est-ce que le papa de ces enfants est propriétaire ou locataire de ce logement ? Sil est locataire, est-ce que le bail est à son seul nom ou au nom des 2 concubins ?